



Finistère
Ingénierie
Assistance

FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 28 novembre 2023

Délibération

N° d'ordre : 2023-11-28-FIA1

Titre de la délibération n° 1 : Point sur les demandes d'adhésions à Finistère Ingénierie Assistance

Dix nouvelles communes souhaitent adhérer à Finistère Ingénierie Assistance afin de bénéficier des prestations proposées par l'établissement public et précisées à l'article 3 de ses statuts.

Ainsi, les conseils municipaux des communes ci-dessous ont valablement délibéré en vue de cette adhésion aux dates suivantes :

LE GUILVINEC	24 mars 2023
PLOUEZOC'H	29 mars 2023
LOCQUENOLE	31 mars 2023
GUILER-SUR-GOYEN	19 juin 2023
ROSCANVEL	21 juin 2023
DIRINON	26 juin 2023
LE TREHOU	4 juillet 2023
PLEUVEN	30 octobre 2023
PENCRAN	14 novembre 2023
LANNEDERN	20 novembre 2023

La commune de Pleuven demande à adhérer à compter du 1^{er} janvier 2024.

Par ailleurs, la commune de Taulé a souhaité mettre fin à son adhésion lors du conseil municipal du 14 septembre 2023, elle prendra effet au 1er janvier 2024.

Le nombre d'adhérents à Finistère Ingénierie Assistance, à ce jour, atteint ainsi 163 communes et 6 Etablissements Publics Intercommunaux.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'accorder le statut de membre de Finistère Ingénierie Assistance aux communes qui ont valablement délibérées.
- et d'accéder à la demande de la commune de Taulé de mettre fin à son adhésion.

Acte de l'établissement public administratif
« Finistère Ingénierie Assistance »
RECEVU
DE LA PREFECTURE
DE FINISTERE le
DATE DE TRANSMISSION

0606DEC. 2023

Le Président du Conseil d'administration

Didier Guillon



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE



Conseil d'administration du 28 novembre 2023

Délibération

N° d'ordre : 2023-11-28-FIA2

Titre de la délibération n°2 : Rapport d'orientation budgétaire – année 2024

I / Rappel sur l'exercice 2023

A. L'activité de l'établissement

Finistère Ingénierie Assistance compte 168 adhérents (dont 6 établissements intercommunaux) au 28 novembre 2023, soit 14 adhérents de plus qu'à la même période en 2022.

Le rythme d'activité est resté important tout au long de l'année. Près de 95 nouvelles demandes d'assistance sont venues se cumuler aux 70 dossiers démarrés antérieurement.

Le renfort de l'équipe depuis août 2022 s'est fait ressentir et a permis aux agents d'absorber un nombre croissant de demandes. La montée en compétences et l'intégration rapides d'Éric TANNEAU ont permis de soulager le reste de l'équipe et de maintenir des délais d'intervention raisonnables, mais également de traiter dans l'urgence certains dossiers qui le nécessitaient.

De plus en plus de dossiers complexes ont été enregistrés. En cette période de mi-mandat et souvent après avoir déjà enclenché une opération, plusieurs équipes municipales ont ressenti le besoin de poser davantage la réflexion avant d'engager la phase opérationnelle sur de nouveaux projets. Ainsi, plusieurs plans de déplacements et démarches de stratégie immobilière ou d'aménagement ont été menés afin de permettre aux élus de disposer d'une vision globale permettant de sécuriser les décisions, tout en priorisant plus aisément leurs opérations.

Les assistances proposées par FIA portent de plus en plus fréquemment sur le volet sensibilisation (réglementation, tendances, retours d'expériences...) qui nécessite de rester en veille sur l'actualité des projets et des partenaires techniques ou financiers.

Par ailleurs, le niveau de confiance et de satisfaction des adhérents est tel que, lorsqu'une assistance s'achève, les adhérents sont nombreux à solliciter de nouveau le chargé de projets pour un autre dossier.

L'intérêt des collectivités adhérentes pour les missions d'aide à la consultation de maîtrise d'œuvre et d'appui au suivi des études de conception a été confirmé par la signature de 32 conventions au cours de l'année.

Après une fin d'année marquée par les hésitations de nombreuses collectivités d'enclencher des investissements, 2023 a vu un nombre supérieur de collectivités s'engager dans les phases opérationnelles.

Le budget 2023 de l'Établissement s'élèvera à environ 540 000 €.

B. Les recettes

Alors qu'une commune s'est retirée en début d'année, 14 nouvelles ont adhéré ainsi qu'un EPCI, ce qui a entraîné une augmentation du montant des cotisations de 13 000 € par rapport au prévisionnel du BP 2023 (187 000 €).

Les recettes liées à cette cotisation s'élèvent donc à environ 200 000 €.

A ce jour, les prestations facturées ont permis de générer, 36 950 € de recettes pour un montant inscrit au BP 2023 de 30 000 €.

Le montant des conventions signées (40 400 €) a également dépassé l'objectif visé en début d'année.

S'agissant de la participation du Département, elle s'élève à 210 000 €, inchangée depuis quatre ans.

C. Les dépenses

Au compte administratif, les dépenses avoisineront les 445 000 €.

Les frais de personnel s'élèvent à plus de 410 000 € représentant 90 % des dépenses.

Les charges à caractère général relatives au fonctionnement de l'établissement se rapprochent de 35 000 €. Elles comprennent entre autres, le coût des moyens mis à disposition par le biais d'une convention avec le Conseil départemental (informatique, locaux, véhicules, téléphonie...).

II/ Les perspectives 2024

✓ La dynamique actuelle est telle que l'année prochaine devrait confirmer un besoin croissant d'ingénierie de la part des collectivités, notamment pour répondre aux exigences de transition écologique (rénovation énergétique des équipements publics), mais aussi pour profiter des subventions importantes dans le domaine des équipements sportifs (effet JO 2024 et appels à projets de l'Agence Nationale du Sport).

✓ La prestation d'appui au suivi des études de maîtrise d'œuvre a été peu actionnée depuis sa mise en place. En effet, pour éviter tout risque de surcharge de travail de l'équipe lié à cette mission spécifique, les chargés de projets ne réservaient cette proposition d'aide qu'aux communes les plus démunies en termes de moyens d'ingénierie ou bien à celles qui en exprimaient le besoin. Cependant, les résultats observés auprès de la plupart des communes ayant profité de ce service montrent tout l'intérêt de proposer cette prestation.

✓ La volonté du Conseil départemental de renforcer le volet 4 du Pacte Finistère 2030 passera par une information élargie sur les services proposés par FIA, à l'intention de

l'ensemble des collectivités finistériennes. Ainsi, un relief tout particulier sera donné à l'Assemblée générale à l'occasion des 10 ans de FIA : le Président du Département souhaite faire découvrir plus largement les prestations disponibles et encourager de nouvelles collectivités à en bénéficier.

Le recours aux prestations d'aide à la consultation de maîtrise d'œuvre devrait rester stable par rapport à 2023. Les recettes de facturation pourraient donc être équivalentes pour 2024.

Ainsi la seule évolution du budget sera liée à l'organisation de l'Assemblée générale qui sera l'occasion de prévoir un moment privilégié pour fêter les 10 années d'ingénierie publique départementale, tout en faisant connaître les services proposés aux collectivités qui ne sont pas encore adhérentes.

Le contrat de projet de Mélanie LE BERRE arrivera à échéance au 31 janvier 2024. Son renouvellement pour 3 ans supplémentaires s'avérera indispensable pour assurer la continuité du niveau de service rendu.

Néanmoins, les charges de personnel resteront stables, dans la continuité de 2023.

Le budget 2024 est ainsi estimé à 530 000 € avec le report de l'année 2023.

EN RECETTES :

La participation du Conseil départemental est stable et estimée à 210 000 €.

La contribution des adhérents est évaluée à 200 000 € et évoluera suite aux nouvelles adhésions et aux éventuelles résiliations.

La facturation des prestations est estimée à 35 000 €, soit environ 30 dossiers engagés.

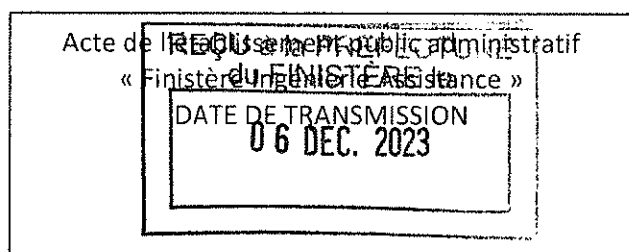
Le report de l'année 2023 devrait approcher les 100 000 €.

EN DEPENSES :

- Le montant des charges de personnel (7 agents) pourrait s'élever à environ 410 000 €.

- Les charges à caractère général relatives au fonctionnement courant de l'Établissement (loyers, véhicules, communications pour la téléphonie et Internet, frais de déplacement, formations, etc.) devraient avoisiner les 40 000 €

Le présent rapport a fait l'objet d'un débat en séance.



Le Président du Conseil d'administration

Didier Guillon

